


CONSEIL D'ÉCOLE



Parents, engagez-vous
C'est simple
Et ça paie

Table des Matières

Avant-propos	3
Glossaire – Définitions	4
Abréviations	
1. Pourquoi s’impliquer dans un conseil ou comité ?	5
2. Comment vous impliquer efficacement ?	8
3. Quel est le rôle des conseils et comités ?	10
4. Organisation et fonctionnement d’un conseil	11
5. Impact positif sur la communauté éducative	12
6. Informations pratiques pour s’engager	13
7. Remerciements et encouragements	16
Webographie / Bibliographie	
Bibliographie	
Remerciements	



Avant-Propos

Il n'est plus un secret pour personne que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. L'éducation est une œuvre noble et complexe qui exige une collaboration étroite entre l'école, les éducateurs et éducatrices et les parents. Cette collaboration se fait à travers les rencontres entre les parents et le personnel administratif des écoles ou des centres éducatifs à la petite enfance (CEPE) et les rencontres entre les parents et les éducateurs ou éducatrices.

Elle se fait aussi à travers la participation des parents aux activités de l'association des parents du CEPE ou de l'école de leurs enfants.

Appelés conseil d'école pour les écoles élémentaires/secondaires ou comité du préscolaire pour les CEPE, ces organes permettent aux parents de participer à la vie de l'école de leurs enfants et de la soutenir.

Lorsqu'elle est bien structurée, cette contribution à la vie de l'école ou du centre éducatif produit un impact très positif sans pour autant trop solliciter les parents. Par manque d'information, ou par crainte de ne pas avoir assez de temps, les parents ont de plus en plus tendance à se désintéresser de ces instances.

C'est pour remobiliser les parents fransaskois que l'Association des Parents Fransaskois a élaboré cette brochure. Les parents y découvriront qu'il est facile de s'engager sans trop se dépenser et que leur engagement peut faire la différence.

Nous ne saurons terminer sans rappeler que l'éducation en français en Saskatchewan est le fruit du combat acharné sur plusieurs décennies des parents. Adhérer au conseil d'école ou au comité du préscolaire c'est aussi poursuivre le combat de ces pionniers et pionnières afin que le flambeau ne s'éteigne pas, afin que nos enfants et nos petits-enfants continuent de recevoir une éducation de qualité en français.

Chers parents, engageons-nous!

Appolinaire FOTSO,

Directeur général de l'APF.

Glossaire - Définitions

- **École** : Milieu structuré offrant un programme d'enseignement scolaire officiel.
- **Conseil d'école (CE)** : Comité prévu par la Loi sur l'éducation, composé de parents bénévoles, du personnel scolaire et de représentants de la communauté.
- **Comité des parents** : est un comité composé de la direction d'école, de parents-bénévoles, de membres du personnel de l'école et d'un représentant communautaire
- **Centre éducatif (CEPE)** : Environnement inclusif soutenant le développement global des enfants.
- **Comité préscolaire (CP)** : Regroupe les parents d'enfants en garderie ou inscrits à des programmes préscolaires.

Abréviations

- **CE** : Conseil d'école
- **CP** : Comité préscolaire
- **APF** : Association des Parents Fransaskois
- **CEF** : Conseil des Écoles Fransaskoises
- **CEPE** : Centre Éducatif à la Petite Enfance

1. Pourquoi s'impliquer dans un conseil ou comité ?

S'impliquer dans un conseil d'école ou un comité préscolaire permet de :

- **Contribuer activement** : Participer aux décisions clés qui influencent le bien-être et la réussite scolaire de vos enfants.
- **Créer des liens solides** : Développer des relations enrichissantes avec d'autres parents, les enseignants et les membres de la communauté scolaire.
- **Être un modèle inspirant** : Montrer à vos enfants que l'engagement citoyen et communautaire est important.
- **Acquérir de nouvelles compétences** : En gestion de projet, en résolution de problèmes et en négociation. Une compétence de plus pour votre CV!
- **Apporter des idées nouvelles** : Vos perspectives uniques enrichissent le processus décisionnel et favorisent l'innovation.

Alors, engages-toi!



2. L'engagement parental



2.1. La nécessité de l'engagement parental

L'engagement parental est important et nécessaire.

Les parents engagés assistent aux réunions (6 réunions statutaires par an), proposent des idées, votent sur des sujets importants et participent à l'élaboration et à l'évaluation des projets éducatifs.

2.2. Les avantages

Les avantages de faire partie d'un conseil d'école incluent :

- Vous êtes autour de la table de décision pour vous exprimer lors des discussions en lien avec le bien-être et la réussite de votre enfant;
- Vous apprivoisez le milieu éducatif de votre enfant, vous faites partie de la communauté scolaire élargie, vous faites le réseautage ;
- Vous servez de bon exemple à votre enfant en lui montrant comment construire son sentiment d'appartenance à sa communauté scolaire;
- Vous acquérez des compétences en matière de gestion du temps, d'organisation de réunions, de collaboration avec d'autres personnes, de planification d'évènements, de collecte de fonds, etc.
- Vous valorisez les efforts et les contributions de l'équipe;
- Vous renforcez le lien école-famille.

3. Comment vous impliquer efficacement ?

Voici des actions simples pour maximiser votre impact :

1. **Assister aux réunions :**

- Participez régulièrement aux réunions statutaires (six fois par an).
- Préparez-vous en lisant les ordres du jour et documents transmis à l'avance.

2. **Proposer des idées concrètes :**

- Identifiez des problèmes ou besoins spécifiques et proposez des solutions adaptées.
- Participez aux débats et votez sur les décisions importantes.

3. **Aider à organiser des événements :**

- Proposez des activités qui favorisent le lien entre l'école et la famille, comme des fêtes, ateliers, visionnage de film ou de documentaire etc...

4. **Contribuer aux collectes de fonds :**

- Aidez à organiser des initiatives de financement pour soutenir des projets éducatifs (achats de matériel, sorties scolaires, etc.).

5. **Collaborer avec l'équipe éducative :**

- Discutez régulièrement avec les enseignants et la direction pour aligner vos idées sur les besoins des élèves.

- Participer aux activités de planification et d'amélioration des services éducatifs
- Formuler des recommandations au conseil scolaire sur les améliorations et entretien des bâtiments et les équipements scolaires.
- Approuver les arrangements concernant l'enseignement religieux (selon les réglementations en vigueur).
- Collaborer avec le conseil scolaire, la direction et le personnel pour gérer et entretenir les biens de l'école.
- Promouvoir un dialogue ouvert entre l'école, les parents, les enseignants et la collectivité.

Actions concrètes :

- Accompagner les familles dans l'apprentissage des enfants.
- Mobiliser les ressources communautaires pour des projets scolaires.
- Organiser des activités visant à enrichir la vie scolaire (spectacles, ateliers, etc.).
- Contribuer à l'amélioration des infrastructures éducatives.

5. Organisation et fonctionnement d'un conseil d'école et comité préscolaire



- **Qualité de membre**

Tout parent ou grand parent dont l'enfant ou petit fils est inscrit à l'école peut adhérer à un conseil ou comité et poursuivre le combat des pionniers pour une éducation en français de qualité dans sa communauté.

Un conseil ou comité repose sur une structure claire et participative :

- **Composition :**

- Président(e) : Dirige les réunions et représente le conseil auprès de l'école.
- Vice-président(e) : Soutient le président et assure l'intérim en son absence.

- Secrétaire : Rédige les comptes rendus des réunions et assure la communication.
- Membres : Parents bénévoles, enseignants et parfois des représentants communautaires.
- **Fonctionnement :**
 - Réunion annuelle obligatoire avant le 30 novembre pour organiser les activités de l'année.
 - Assemblée générale avant le 31 mai de l'année scolaire.
 - Élaboration de plans d'action détaillés pour répondre aux besoins identifiés.

6. Impact positif des conseils et comités sur la communauté éducative

Les conseils et comités contribuent directement à :

- **Améliorer les infrastructures scolaires :**
 - Identification des besoins (ex. : équipements, espaces verts).
 - Collecte de fonds pour financer des projets.
- **Renforcer le lien école-famille :**
 - Encourager un dialogue ouvert entre parents et enseignants.
 - Créer un environnement où chaque parent se sent écouté.

- **Organiser des événements enrichissants :**
 - Proposer des activités pour les élèves (conférences, sorties pédagogiques).
 - Favoriser des initiatives inclusives pour toute la communauté scolaire.
- **Aider à la gestion des conflits :**
 - Fournir des recommandations en cas de différends entre élèves, parents et personnel scolaire.
- **Offrir un environnement éducatif amélioré pour les enfants.**

7. Informations pratiques pour s'engager

- **Réunions :**
 - Fréquence : Six réunions par an, accessibles à tous les parents.
 - Durée : Environ 90 minutes.
 - Remboursement des frais de déplacement (selon les cas).
- **Soutien :**
 - Assistance administrative par la direction de l'école.
 - Accès à des ressources pour faciliter votre engagement (guides, formations).

Il existe un manuel complet sur le conseil d'école et son rôle sur le site du conseil des écoles fransaskois (CEF). Vous pouvez

l'obtenir via ce lien : https://ecolefrancophone.com/images/client/pdf/documents/2015-2016/2016_manuel_du_ce.pdf

Ou alors contactez l'Association des parents fransaskois (APF) ou le CEF

Webographie / Bibliographie

- <https://canlii.ca/t/6f6ds> consulté le 2024-07-31 Loi sur le conseil d'école
- <https://www.canlii.org/fr/sk/legis/lois/lc-1995-c-e-0.2/derniere/lc-1995-c-e-0.2.html>, consulté le 26 mai 2024
- https://www.gov.nl.ca/education/files/conseil_decole.pdf, consulté le 26 mai 2024
- https://www.gov.nl.ca/education/files/conseil_decole.pdf consulté le 30 mai 2024
- https://en.wikipedia.org/wiki/Education_in_Saskatchewan , consulté le 2 juin 2024
- <https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/test/conseil-detablissement/role-mandat/>, consulté le 18 juin 2024
- https://www.gov.nl.ca/education/files/conseil_decole.pdf consulté le 30 juillet 2024
- <https://www.youtube.com/watch?v=ynRBx4XhEgs> consulté le 31 juillet 2024 (vidéo de mise en candidature)
- <https://fpfcb.bc.ca/parenthese/sphere-scolaire-ecoles/10-bonnes-raisons-pour-simplifier-au-sein-de-lape-de-son-enfant-un-parent-nous-livre-ses-secrets/> consulté le 10 janvier 2025
- Mise en place de communautés d'apprentissage : Un guide à l'intention des conseils d'école, ministère de l'Éducation et du

Développement de la petite enfance Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador 2^{ème} Édition

- https://canadiennefrancaise.ecolefrancophone.com/images/ecoles/canadienne_francaise/files/documents/2016_manuel_du_ce.pdf Édité en 2016
- Loi de 1995 sur l'éducation Chapitre E-0,2* des Lois de la Saskatchewan de 1995 (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1997) tel que modifié par les Lois de la Saskatchewan, 1996,
- https://cssrdn.gouv.qc.ca/files/content/depliant-dinformation-comite-de-parents-2023-2024_230920_110547.pdf
- https://www.fcpq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/Fascicule_2_Les_7_fonctions_du_comite_de_parents_Final.pdf

Remerciements

Un immense merci à tous les parents et bénévoles pour leur dévouement. Chaque action, petite ou grande, contribue à la réussite de nos enfants et à la vitalité de notre communauté scolaire.

Nos remerciements à Hermine Choualeu qui a élaboré ce guide, à Appolinaire Fotso, Hedi Mytiar, Jeanne Curinyana et Serge Wansi pour la révision.

Ensemble, nous faisons la différence!

